

## **Bourses d'études et de recherche en santé des femmes de l'Ontario 2019-2010**

Le programme de bourses d'études et de recherche en santé des femmes a été mis sur pied avec l'appui du ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour faire en sorte que l'Ontario attire et retienne d'éminents chercheurs/euses qui se penchent sur l'étude de la santé des femmes. Pour l'année universitaire 2019-2020, le programme offre jusqu'à :

- trois prix renouvelables d'une année, au montant de 25 000 \$ (plus une allocation de recherche de 1 000 \$) au niveau de la maîtrise;
- trois prix renouvelables d'une année, au montant de 35 000 \$ (plus une allocation de recherche de 2 000 \$) au niveau du doctorat;
- deux prix renouvelables d'une année, au montant de 50 000 \$ (plus une allocation de recherche de 5 000 \$) au niveau postdoctoral.

Toute personne qui souhaite soumettre une demande pour un prix des bourses de recherche en santé des femmes de l'Ontario doit le faire au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Prière de noter que cette annonce se rapporte uniquement aux nouveaux prix. Pour de plus amples renseignements relativement aux prix déjà décernés, voir <http://cou.on.ca/about/awards/ontario-womens-health-scholars/>.

### **Buts du programme**

Les bourses d'étude et de recherche en santé des femmes de l'Ontario s'emploient à mettre sur pied une communauté qui atteint et même dépasse les standards internationaux d'excellence scientifique dans la création de nouveau savoir au sujet de la santé des femmes, qui mène à une meilleure santé pour celles-ci, à des services de santé et des produits plus efficaces à l'intention des femmes, et à un système de santé renforcé.

Cette communauté verra à :

- promouvoir, prêter secours et entreprendre une recherche interdisciplinaire intégrative relative à la santé des femmes en rapport avec des domaines tels que la recherche biomédicale, la recherche clinique et la recherche ayant trait aux services de santé, aux services de santé des femmes, à la santé des populations, aux dimensions sociétales et culturelles de la santé des femmes, aux influences à caractère environnemental de la santé des femmes;
- créer un environnement robuste de la recherche relative à la santé des femmes en Ontario reposant sur des standards internationalement acceptés d'excellence scientifique, et un processus rigoureux d'évaluation par les pairs, qui attirera, développera et retiendra d'excellents chercheurs et chercheuses et qui leur fournira l'occasion de contribuer au perfectionnement de la santé des femmes en Ontario et à travers le monde;

- intervenir en rapport avec des occasions relatives à la santé des femmes, à des menaces et des défis et accélérer la découverte de cures de traitements et d'améliorations relatives aux soins de la santé, à la prévention et aux stratégies de bien-être;
- promouvoir la dissémination du savoir relatif à la santé des femmes et à l'application de la recherche pour accroître la santé des femmes en Ontario;
- édifier la capacité de la communauté ontarienne relative à la recherche en matière de santé des femmes par le développement de chercheurs et la fourniture continue d'appuis pour des carrières scientifiques en matière de recherche relative à la santé des femmes; et
- exercer un leadership à l'intérieur de la communauté de recherche en Ontario et encourager la collaboration avec des personnes et des organismes de l'Ontario qui s'intéressent à la santé des femmes ou à la recherche relative à leur santé.

### **Admissibilité et conditions relatives aux Prix**

- Pour être admissible à un Prix ontarien pour les chercheurs/euses en matière de santé pour les femmes, le demandeur doit être un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada au moment de la date limite de la demande.
- Pour être admissible à un prix au niveau de la maîtrise, un demandeur doit être inscrit comme étudiant/e à plein temps dans une université de l'Ontario au début de la période du prix (soit l'automne 2019) et doit rester inscrit/e comme étudiant/e à plein temps pendant toute la durée du terme du prix : un/une étudiant/e de maîtrise reste admissible jusqu'à la fin du sixième terme d'étude.
- Pour être admissible à un prix au niveau du doctorat, un demandeur doit être inscrit comme étudiant/e à plein temps dans une université de l'Ontario au début de la période du prix (soit l'automne 2019) et doit rester inscrit/e comme étudiant/e à plein temps pendant toute la durée du terme du prix; un/une étudiant/e au doctorat reste admissible jusqu'à la fin du 15<sup>e</sup> terme d'étude.
- Pour être admissible à un prix postdoctoral, un demandeur doit être engagé en recherche à temps plein dans une université de l'Ontario au moment où il/elle se verra accorder le prix (soit le 1<sup>er</sup> septembre 2019) et doit avoir complété toutes les exigences relatives au doctorat et normalement pas plus tôt que le 31 janvier 2016). Dans le cas où un demandeur a complété toutes les exigences relatives au doctorat avant cette date, une explication des circonstances atténuantes (p. ex. éducation d'un/une enfant) doit accompagner la demande.
- Pendant l'année pour laquelle un Prix d'étude et de recherche en santé des femmes est accordé, le/la récipiendaire ne peut bénéficier d'aucun autre prix offrant un soutien financier supérieur à 20 000 \$ pour l'année en question (sous réserve des politiques de l'université).
- Toute publication, quelle qu'elle soit, écrite ou orale, reliée à la recherche entreprise par un/une récipiendaire pendant le terme d'un prix d'une bourse d'étude et de recherche en santé des femmes de l'Ontario indiquera l'appui du Ministère de la Santé et des Soins de longue durée par la mention qui suit :

*Le Prix d'étude et de recherche en santé des femmes de l'Ontario provient d'un fonds de capital du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.*

Cette mention aura la préséance sur toutes les autres mentions de support financier de montant égal ou moindre et devra également indiquer que les points de vue exprimés dans la publication sont ceux des auteurs et ne reflètent pas les vues du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

## Financement

Durant la période d'une année commençant en septembre 2019 :

- le/la récipiendaire d'un prix de maîtrise touchera un montant de 8 333 \$ par terme pour chacun des trois termes d'inscription dans un programme de maîtrise d'une université de l'Ontario, tant qu'il ou elle n'aura pas dépassé le sixième terme de son programme de maîtrise;
- le/la récipiendaire d'un prix de doctorat touchera un montant de 11 666 \$ per terme pour chacun des trois termes d'inscription dans un programme de doctorat d'une université de l'Ontario, tant qu'il ou elle n'aura pas dépassé le 15<sup>e</sup> terme de son programme d'étude doctorale;
- le/la récipiendaire d'un prix postdoctoral touchera 4 666 \$ par mois, pour chacun des douze mois pendant lesquels il/elle est engagé à temps plein dans un programme postdoctoral de recherche dans une université de l'Ontario.

Dans tous les cas, les paiements seront émis par l'université, selon ses procédures habituelles et ses calendriers (normalement des paiements mensuels égaux pendant la durée du terme); l'allocation de recherche justifiable pour couvrir les coûts directement reliés à la recherche, y compris l'équipement, les matériaux et les fournitures, sera également versée par l'université selon ses procédures habituelles.

## Processus de demande

Des formules de demande sont disponibles à <http://cou.on.ca/about/awards/ontario-womens-health-scholars/> ou par l'entremise des bureaux des doyens des études supérieures dans les universités de l'Ontario. Une demande complète nécessite :

- une formule de demande remplie par le demandeur;
- le *curriculum vitæ* du demandeur, qui devra comprendre des renseignements relatifs aux critères d'admissibilité;
- une déclaration d'au plus 1 000 mots qui décrit la recherche à être entreprise pendant la période d'étude supérieure ou postdoctorale et un résumé de caractère non technique d'au plus 500 mots, tous deux rédigés par le demandeur.

Une demande pour un prix de maîtrise ou de doctorat doit également comprendre :

- les relevés du premier cycle et (si nécessaire) ceux des cycles supérieurs qui peuvent être soit :
  - les relevés de notes qui doivent être adressés directement par le bureau du registraire de l'université qui les a émis, ou
  - des copies vérifiées et certifiées comme exactes par le bureau du registraire de l'université ontarienne où le demandeur est inscrit à l'heure actuelle comme étudiant/e;
- des lettres confidentielles d'évaluation sur le/la candidat/e soumises par deux évaluateurs.

Une demande pour un prix postdoctoral doit aussi comprendre

- un court sommaire de la thèse de doctorat d'au plus 300 mots;

- des lettres confidentielles d'évaluation sur le/la candidat/e soumises par quatre évaluateurs, dont deux
  - ne doivent pas être associés au candidat/à la candidate en tant que superviseur, membre du comité de supervision d'un demandeur ou co-auteur; et
  - dans toute la mesure du possible, ne sont pas en poste dans l'université à laquelle le demandeur était étudiant/e de niveau postdoctoral.

Les lettres d'évaluation d'un demandeur pour n'importe quel prix (maîtrise, doctorat, post-doctorat) devraient faire une évaluation de la recherche du/de la candidat/e jusqu'à maintenant et de la recherche que le demandeur se propose d'entreprendre pendant la période du prix, et prêter particulièrement attention aux critères de sélection décrits ci-après.

Le demandeur doit prier chaque évaluateur de transmettre l'évaluation électroniquement. Celle-ci ne doit pas être adressée au demandeur, mais directement au doyen des études supérieures à l'université du demandeur (c'est-à-dire l'université à laquelle le demandeur sera candidat/e ou candidat/e postdoctoral/e pendant la période d'étude appuyée par le prix si la demande est acceptée). La date limite pour la réception des évaluations faites par le doyen est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2018. À la même date, le demandeur doit soumettre électroniquement les dernières parties de la demande du doyen.

Il est de la responsabilité du doyen qui appuie la demande de soumettre le dossier complet, qui devra être transmis électroniquement à [SeniorDirectorQA@cou.on.ca](mailto:SeniorDirectorQA@cou.on.ca) au plus tard le 31 janvier 2019. Le doyen qui appuie la demande doit aussi certifier, par écrit, l'admissibilité du demandeur et indiquer pour tout demandeur du niveau de la maîtrise ou du doctorat à quel terme de son programme le demandeur se trouvera au commencement du prix.

### **Processus de sélection**

Les membres du Comité de sélection sont nommés par les doyens des études supérieures dans les universités de l'Ontario et sont choisis par le Conseil ontarien des études supérieures.

Le Comité de sélection évalue les demandeurs pour les Bourses d'études et de recherche en santé des femmes de l'Ontario au niveau de la maîtrise et du doctorat en fonction de leur talent, de l'excellence de leur travail, de la vision qu'ils apportent à leurs efforts et de l'impact que le comité attend des résultats de leur travail, comme en témoignent :

- Le programme d'étude et de recherche et sa contribution éventuelle à l'avancement des connaissances relatives à la santé des femmes;
- Les résultats passés d'ordre académique, démontrés par les relevés de notes, les prix et les distinctions;
- L'expérience professionnelle et académique pertinente, y compris l'entraînement à la recherche, comme le démontrent des communications données dans le cadre de conférences et la quantité des publications produites;
- Des lettres d'évaluation; et
- La pertinence du choix d'une institution et d'un investigateur supervisé.

Le Comité de sélection évalue les demandeurs pour les Bourses d'études et de recherche en santé des femmes de l'Ontario au niveau postdoctoral en fonction de leur talent, de l'excellence

de leur travail, de la vision qu'ils apportent à leurs efforts et de l'impact qu'ils envisagent de leur travail, comme en témoignent :

- Le programme d'étude et de recherche et sa contribution éventuelle à l'avancement du savoir relativement à la santé des femmes;
- Le niveau d'originalité et la contribution attendue de l'avancement de la connaissance relative à la santé des femmes;
- La signification de la recherche relative à la santé des femmes, comprise à la fois comme scolaire ou intellectuelle, de même que sociale et culturelle;
- La pertinence de perspectives théoriques;
- La pertinence et le caractère efficace de stratégies de recherches ou de méthodologies;
- La pertinence et l'efficacité de plans destinés à communiquer des résultats de recherche tant à l'intérieur et, en situations appropriées, au-delà du domaine académique;
- En situation appropriée, la nature et la mesure de la formation de recherche;
- Lettres d'évaluation; et
- La pertinence du choix d'une institution et d'un investigateur supervisant.

Toute université qui veut parrainer un/une candidate peut soumettre au plus deux candidatures par niveau de prix (maîtrise, doctorat, et études postdoctorales), jusqu'à concurrence de six demandes en tout. On s'attend, par conséquent, à ce que les universités sélectionnent les demandeurs en prêtant une attention particulière aux critères de sélection décrits ci-dessus.

### **Renseignements et Demandes**

Si vous souhaitez vous renseigner au sujet de n'importe quel aspect des Bourses d'études et de recherche en santé des femmes, adressez un courriel à [SeniorDirectorQA@cou.cou.ca](mailto:SeniorDirectorQA@cou.cou.ca) ou téléphonez au 416-979-2165, poste 235. Pour soumettre des demandes, les doyens des études supérieures sont priés d'adresser un courriel à [SeniorDirectorQA@cou.cou.ca](mailto:SeniorDirectorQA@cou.cou.ca).